



Des officiers publics et/ou ministériels : définition et délimitation

Actualité législative publié le **09/05/2023**, vu **631 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Des officiers publics et/ou ministériels : définition et délimitation

Citation *in fine* :

"[...] tous les officiers publics ne sont pas des Officiers Ministériels. Par exemple les " Officiers de l'État civil ", les Greffiers des Cours et Tribunaux, les Conservateurs des Hypothèques sont des officiers publics mais ne sont pas titulaires d'une charge."

Source et de plus :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/officier-ministeriel.php>

DE PLUS :

Actes d'état civil :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

ENFIN :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/officiers-publics-et-ministeriels/type.php?id_theme=7186

CONNEXE :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/auxiliaires-justice-definition-contours-34089.htm>

EXEMPLES D'OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS TITULAIRES D'UNE CHARGE :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/profession-notariale-profession-importante-pour-27646.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/huissier-justice-desormais-commissaire-justice-27645.htm>